

pratique avec maquettes systèmes pour mise en situation professionnelle. Remise d'un support de cours et de documentations. 620 € HT repas inclus, hébergement possible en sus.

[www.soprema.fr/fr/sopracademy](http://www.soprema.fr/fr/sopracademy)

## Parquet Français .org

Anciennement nommé UFFEP (Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets), le syndicat qui réunit et représente les fabricants français de parquets a adopté un nouveau nom, PARQUET FRANÇAIS .ORG. Cette nouvelle identité illustre la volonté du syndicat de développer activement une communication positive en faveur des parquets fabriqués en France, à l'égard des professionnels mais aussi du grand public. La dénomination PARQUET FRANÇAIS .ORG met volontairement en avant la notion de digital. Le site web [www.parquetfrancais.org](http://www.parquetfrancais.org) (créé en 2015) sera entièrement réaménagé d'ici la fin de l'année 2019, et la communication sur les réseaux sociaux sera optimisée au travers des 4 comptes de PARQUET FRANÇAIS .ORG sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Pinterest, avec une page nouvellement créée.

PARQUETFRANÇAIS.ORG



organisations adhérentes (AFCOBOIS, SYMOB, ...) ont demandé à FCBA la réalisation d'une dizaine d'études de caractérisation et de traitement des points singuliers. Ces études ainsi que sept années de travaux de la commission ont également permis d'évaluer et de garantir la performance des différents composants des constructions bois au travers diverses certifications.

### Une pérennisation de l'étanchéité à l'eau des constructions

La nouvelle version du DTU a été l'occasion d'améliorer le traitement de l'étanchéité à l'eau des constructions. L'accent a été mis sur le traitement des entourages de baies, en relation avec la commission DTU36.5, afin de pérenniser l'étanchéité des entourages et d'assurer une construction étanche à l'air et à l'eau pour des hauteurs allant jusqu'à 28 m de haut. La deuxième avancée a été sur la caractérisation des pare-pluies et notamment leur comportement en phase chantier.

### Une prise en compte des nouveaux modes constructifs

Il sera désormais autorisé, en respectant certaines conditions, de réaliser des constructions sans utiliser de pare-vapeur sur les parois verticales. Le texte introduit les panneaux de bois comme barrière d'étanchéité à l'air et les membranes d'étanchéité ouvertes (souples) à la diffusion de vapeur avec une règle de moyen : le facteur 5 pour la valeur Sd. Les panneaux de fibre de bois sont présentés comme écrans rigides à fonction pare-pluie sous bardage à joints fermés. Ce DTU confirme la règle des 2/3-1/3 pour la répartition des isolants dans l'épaisseur de la paroi. Enfin, il propose des règles simplifiées de justification du contreventement des murs MOB.

Ces nouvelles évolutions permettront à l'ensemble de la filière bois d'accompagner au mieux l'évolution du marché de la construction qui, pour limiter l'évolution du changement climatique, devra participer à la réduction des émissions de carbones. L'UICB organisera plusieurs journées de présentation auprès des acteurs de la construction sur l'ensemble du territoire métropolitain. [www.uicb.pro](http://www.uicb.pro)

## AOC pour le bois du Jura

Le 8 mars dernier, le Bois du Jura a obtenu son homologation en Appellation d'Origine Contrôlée par arrêté interministériel. Véritable consécration après 15 ans de travail acharné et d'échanges avec l'INAO, cette labellisation est un gage de reconnaissance de la qualité et de la spécificité des épicéas et bois de sapin transformés dans le massif jurassien, hissant le Bois du Jura au rang de première AOC forestière en termes de volumes de production. **Plus d'infos sur [aocboisdujura.fr](http://aocboisdujura.fr)**

